# ESSAI

SUB

# L'AGRICULTURE EN BRIE

AU XIIIº ET AU XIVº SIÈCLES

PAR

## ANTOINE HÉRON DE VILLEFOSSE

I

État des terres. — Hébergement, couture, masure, hôtise, quarte, grange, cense. — Terres tenues en franc alleu. — Bail à cens perpétuel, bail à vie. — Champart, mode de paiement de cette redevance. — Métairie. — Le bail à terme remplace ces tenures; durée des baux à terme; comparaison des charges et des avantages du fermier. — Intérieur d'une ferme au treizième et au quatorzième siècle.

#### П

Des forêts. — Hôtises et villeneuves. — Principales forêts de la Brie. Forêt de Mant : ses limites, bois qui la composaient; défrichements qui y furent faits; liste des anciens propriétaires et des usagers de cette forêt. — Forêt de Crécy, ses limites, ses principaux bois. Elle s'appelait au treizième siècle forêt de Crécy et non pas de Lubeton, comme on l'a dit; propriétaires et usagers de cette forêt. — Forêt de Sarris, erreur commise au sujet de sa position; elle est en Brie et non pas en Ile-de-

France. Défrichements accomplis dans cette forêt. — Défrichements dans les forêts d'Armainvilliers, de Favières, de Villegenart, de Sénart, de Villeneuve Saint-Georges, de Villefermoy, de Sainte-Assise, de Rozoy, de Valence, de Sourdun, de Jouy et de la Traconne.

## H

Du bétail. — Proportion dans laquelle on élevait les différentes espèces de bestiaux. — Le cheptel et ses règles. — Race chevaline, haras; ânes, mulets. — Race bovine. — Race ovine, béliers, commerce de la laine. — Race porcine. — Basse-cour: poules, oies, pigeons, lapins. — Fromages de Brie. — Abeilles.

### IV

Des engrais. — Obligation où étaient les fermiers de fumer les terres. — Théorie du fumier. — Marne, clauses auxquelles donnait lieu le marnage des terres.

#### V

Culture de la vigne. — Principaux côteaux où elle était cultivée sur les bords de la Seine, de la Marne et de leurs affluents. — Espaliers. — Clos de vignes, loges. — Espèces de raisin. — Travaux auxquels donnait lieu cette culture. — Carde des vignes. — Ban des vendanges. — Fabrication du vin. — Vin de mere goutte, vin de pressurage. — Pressoirs banaux. — Principales redevances levées sur la vigne ou le vin; banvin, corvées des vignerons.

### V

Des mesures. — Nécessité de connaître les mesures locales. — Principales mesures à grain usitées en Brie. — Liste des localités qui avaient des mesures particulières et rapport de

ces mesures avec celles de Paris. — Principales mesures de capacité pour les liquides. — Mesures de longueur. — Mesures de superficie; liste des localités qui avaient un arpent particulier. — Mesures diverses.

## VII

Des prix. — Principales monnaies qui avaient cours en Brie. — Prix des terres arables. — Prix des prés. — Prix des vignes. — Prix des bois. — Prix des grains. — Prix des boissons. — Prix des animaux. — Prix de divers produits. — Salaires. — Dates de paiement les plus usitées. — Crédit. — Intérêt de l'argent.

Chaque élève publicra les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 10 janvier 1860, art 7.)

The property of the second sec

# ADDITIONAL TERMODERAL STREET, STREET,

an Maria (1900) and a second s

and the recognition and the state of the sta